

	FICHE D'ENREGISTREMENT	PRA-FE-IMC-049
POLE DE BIOLOGIE PATHOLOGIE GENETIQUE	MODALITES DE REMBOURSEMENT DES TESTS IGRAS	V : 3
<i>INSTITUT D'IMMUNOLOGIE Immunologie - Déficiits immunitaires et immunothérapies UF 9879</i>		Applicable au : 17/01/2023
		Page 1 sur 1

Le remboursement des tests de détection de la production d'interféron gamma (IGRAS) diffère selon l'indication de prescription (*JORF n° 0291 du 16/12/2022*).

Identité Patient

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Date de naissance :

Mode de tarification (à cocher):

NABM → *La prise en charge par l'assurance maladie est limitée aux situations suivantes :*

- Enfants migrants de moins de 15 ans
- Patients infectés par le VIH
- Avant la mise en route d'un traitement par anti-TNF
- Aide au diagnostic de tuberculose paucibacillaire en cas de diagnostic difficile chez l'enfant ou de tuberculose extra pulmonaire.
- Si exposition documentée à un cas index : enquête autour d'un cas index, uniquement chez les adultes (de plus de 15ans).

Hors Nomenclature → *D'autres indications médicalement justifiées, ne sont pas prises en charge par l'assurance maladie :*

- Personnel professionnellement exposé : à l'embauche
- Autres indications.

*En l'absence de précision sur le mode de tarification,
une facturation « hors nomenclature » sera appliquée par défaut.*

Adresse : CHU de Lille - Centre de Biologie Pathologie Génétique
Réception des analyses extérieures
Laboratoire d'Immunologie cellulaire
Rue Paul NAYRAC
59 037 LILLE CEDEX

☎ Labo : 03.20.44.65.76 - Fax 03.20.44.69.54
www.biologiepathologie.chru-lille.fr